



toute notre expertise à votre service

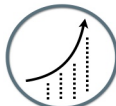
CCN EAC

1285

CONTRATS DE TRAVAIL AU REGIME GENERAL DANS LE SPECTACLE VIVANT NOUVEAUTÉ 14 heures - 820 €



à distance



/10 (avis 2025)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter les contrats d'embauche. Toute personne chargée de la gestion du personnel

PRE-REQUIS

Etre chargé-e de la gestion du personnel de structures dépendant des conventions collectives du spectacle (idcc 1285 - 3090)

OBJECTIFS

- Connaître les différentes conventions collectives dans le spectacle vivant
- Rappeler les obligations sociales des entreprises vis-à-vis des salariés
- Comprendre la structuration de la protection sociale
- Identifier les particularités régime général des intermittents du spectacle
- Maîtriser les obligations sociales des employeurs dans le secteur culturel

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 27/08/2026

- Les conventions collectives applicables dans le spectacle vivant (idcc 1285 - 3090)
- Les parties à la relation de travail
 - Les artistes/techniciens : salarié - freelance - amateur - bénévole - artiste-auteur
 - L'employeur : les prérequis pour embaucher un artiste/technicien du spectacle et les conditions
- La nature des contrats de travail des artistes/techniciens
 - CDI
 - CDD
 - Contrat des intermittents : conditions de recours au CDDU et ses limites, motif et objet du contrat, la durée du contrat
- La période d'essai
- Le temps et les horaires de travail
 - temps de travail effectif,
 - temps de repos,
 - horaires de travail
- La fonction, qualification et rémunération
 - grille de rémunération applicable,
 - salaire au cachet, à l'heure ou mensualisé,
 - primes et avantages en nature
- Lieu de travail : quel lieu de travail mentionner au contrat
- Les formalités d'embauche
 - DPAE
 - signature du contrat
 - transmission au salarié
 - informations obligatoires
- La fin du contrat de travail
 - le terme du contrat
 - les cas de rupture anticipée
- Les risques d'un recours non-conforme au CDDU



Mis à jour 27/08/2026

Copyright CAGEC©